



Délibération n°B-2022-60 Don de véhicule au CPI Corbenay

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5

Date de convocation : le 16 novembre 2022

Présents: 3

Quorum fixé à 3 membres

Votants : 3 Procuration : 0

TITULAIRES			
	Présent	Excusé	
M. Yves KRATTINGER	Х		
Mme Edwige EME	Х		
M. Patrick GOUX	Х	Х	
Mme Christelle RIGOLOT		Х	
M. Thomas OUDOT		Х	

Résultats du vo	te:
Voix "pour" :	3
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

Etaient également présents	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours	
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major	
Madame Delphine MANTELLI, cheffe du service juridique	

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre, à neuf heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue au Centre d'Intervention Principal de Vesoul, salle "Jules Clerc".

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques.

Vu la délibération n°CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le colonel Stéphane HELLEU, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS 70 vient de procéder à la réforme d'un véhicule RENAULT MASTER, immatriculé BY-342-KJ. Le compteur indique 52 812 kms et sa première mise en circulation date du 17 juillet 2003

Par courrier en date du 13 juillet 2022 (joint au présent rapport), monsieur le maire de la commune de Corbenay a sollicité le SDIS pour l'octroi d'un véhicule tous usages en remplacement du véhicule actuel du centre, vieillissant, dont les réparations seraient trop coûteuses.

Ainsi, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le président du conseil d'administration à céder gratuitement à la commune de Corbenay le véhicule RENAULT MASTER, immatriculé BY-342-KJ, présentant 52 812 kms au compteur et mis en circulation en 2003, dont il a été procédé à la réforme.

Décision

Les membres du bureau autorisent, à l'unanimité, à céder gratuitement à la commune de Corbenay, le véhicule RENAULT MASTER, immatriculé BY-342-KJ, présentant 52 812 kms au compteur et mis en circulation en 2003, dont il a été procédé à la réforme.

Le président du conseil d'administration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20221130-B-2022-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2022 Affichage : 08/12/2022



Yves KRATTINGER





Le 13 juillet 2022

Monsieur Gabriel HAMANN Maire de CORBENAY

A

M. KRATTINGER Yves Président du Conseil d'Administration du SDIS 70 4 rue Lucie et Raymond Aubrac BP 40005 70001 VESOUL cedex

Objet: VPI en remplacement

Monsieur le Président,

Notre véhicule de Première Intervention a de multiples signes de vieillissement qui nécessitent d'importantes réparations coûteuses pour sa mise en conformité.

Aussi, je me permets de vous solliciter quant à la possibilité d'obtenir en dotation un ancien véhicule du SDIS 70 en remplacement du nôtre.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information concernant l'état de notre véhicule actuel.

Vous remerciant par avance de l'attention particulière que vous porterez à ma requête,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes respectueuses salutations.

Le Maire, G. HAMANN